

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 22 MAI 2018, À 20H00, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h01 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Sont absents messieurs les conseillers Jean-Marc Fortin, Alexandre Dubé-Poirier et Jacques Portelance.

Est également présent le directeur général et greffier adjoint, monsieur Alain Cousson, ing.

---

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 22 mai 2018 ouverte.

**RÉSOLUTION  
2018-05-146**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 22 MAI 2018

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
  - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 24 avril 2018
  - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2018
4. Avis de motion
5. Réglementation
6. Administration générale
  - 6.1 Autorisation de destruction de documents des archives municipales – Octroi du contrat
  - 6.2 Contrat d'assurances collectives – Achat regroupé – Solution Union des Municipalités du Québec – Regroupement Estrie-Montérégie – Durée maximale de 2019 à 2024
  - 6.3 Services bancaires – Adjudication du contrat – Caisse Desjardins Beloeil-Mont-St-Hilaire

- 6.4 Service des communications – Prolongation d'emploi – Responsable temporaire des communications
- 6.5 Embauche d'un préposé temporaire à l'entretien ménager et surveillant-concierge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 6.6 Prolongation – Entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne – Autorisation de signature
- 6.7 Embauche d'une directrice du Service de l'urbanisme de la Ville – Autorisation de signature
- 7. Finances
  - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 avril au 14 mai 2018
  - 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits no CT-2018-05-01
  - 7.3 Dépôt du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur
  - 7.4 Autorité régionale de transport métropolitain – Quote-part additionnelle – Année 2017
- 8. Développement et mise en valeur du territoire
  - 8.1 Demande de dérogation mineure – 424, rue Kingston
  - 8.2 Demande de PIIA modifiée pour la rénovation du bâtiment principal – 92, rue du Prince-Edward
  - 8.3 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 418, rue des Groseilliers
  - 8.4 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment principal – 425, rue des Groseilliers
  - 8.5 Fin de mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme – Remerciements
- 9. Travaux publics
  - 9.1 Disposition de biens – Service des travaux publics
  - 9.2 Octroi d'un contrat – Gérance d'un lien de fibres optiques – Autorisation de signature
  - 9.3 Demande d'aide financière – Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière
  - 9.4 Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) – Demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- 10. Famille, culture et loisir
  - 10.1 Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire – Commandite de la Ville
  - 10.2 Acquisition et disposition d'embarcations – Club de Canotage Otterburn – Modification de la liste
  - 10.3 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 2 : sous-volet 2.5 (PIQM-MADA) – Demande d'aide financière dans le cadre des travaux d'accessibilité universelle à l'hôtel de Ville et à la zone de repos à la patinoire Mountainview
  - 10.4 Octroi d'une aide financière – Fête des voisins
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une personne a consigné son nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Cette période de questions a débuté de 20h04 à 20h10 :

1. **Christian Foster**                      **Rue Connaught, Chemin des Patriotes  
et traverse routière**

#### **RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Depuis la séance ordinaire d'avril dernier, le maire indique avoir assisté à plusieurs événements et conseils d'administration des différentes régies, entre autres :

- Conseil des maires – MRC, le 19 avril 2018;
- Défi Débranche le fil – Allocution, le 22 avril 2018;
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent - Conseil d'administration, le 25 avril 2018;
- Rencontre Corporation de développement communautaire Vallée-du-Richelieu, le 1<sup>er</sup> mai 2018;
- Entrevue TVR9 - Objet: sac de plastique, le 3 mai 2018;
- Brunch - Maison de répit l'intermède - Sous la présidence de la mairesse Diane Lavoie, le 6 mai 2018;
- Réception - maires du Conseil 2013-2017 - au siège social de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 9 mai 2018;
- Rencontre comité de transition, Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 10 mai 2018;
- Circuit gourmand mystère - Maison de la culture Villebon, le 16 mai 2018;
- Remise trousse de bienvenue - Entreprise Groupe DJS Inc., le 17 mai 2018.

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS**

#### **RÉSOLUTION 2018-05-147**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 16 AVRIL 2018**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 avril 2018, tel que rédigé.

#### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 24 AVRIL 2018**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité de sécurité municipale tenue le 24 avril 2018.

#### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 25 AVRIL 2018**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 25 avril 2018.

## AVIS DE MOTION

## RÈGLEMENTATION

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### **RÉSOLUTION 2018-05-148**

#### **AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS DES ARCHIVES MUNICIPALES – OCTROI DU CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les archives, la Ville a adopté un calendrier de conservation qui détermine les périodes d'utilisation et les supports de conservation de ses documents actifs et semi-actifs et qui indique quels documents inactifs sont conservés de manière permanente et lesquels sont éliminés;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière a la garde des livres, registres, plans, cartes, archives et autres documents et papiers appartenant à la Ville, ou qui sont produits, déposés et conservés dans le bureau de la Ville;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la Loi sur les cités et villes, la greffière ne peut, notamment, se dessaisir de la possession d'aucune de ces choses sans la permission du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu pour le conseil municipal de donner suite à la recommandation du Service des Affaires juridiques et du greffe datée du 2 mai 2018 concernant la destruction de documents;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le conseil municipal autorise la greffière à faire détruire les documents ayant épuisé leur vie active et n'ayant aucune valeur de conservation permanente et figurant à la liste sommaire des dossiers pour la destruction en 2018 produite par madame Isabelle Lauzon, archiviste, jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** la Ville octroie le contrat de destruction confidentielle desdits documents à Déchi-tech Mobile;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense maximale de 350 \$, plus les taxes applicables, soient puisés à même le poste budgétaire 02-140-00-527 Greffe – équipement – entretien.

### **RÉSOLUTION 2018-05-149**

#### **CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES – ACHAT REGROUPÉ – SOLUTION UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – REGROUPEMENT ESTRIE-MONTÉRÉGIE – DURÉE MAXIMALE DE 2019 À 2024**

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur les cités et villes / Code municipal du Québec et à la Solution Union des Municipalités (ci-après UMQ) la Ville et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période 2019-2024;

**CONSIDÉRANT** que Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'UMQ dans l'application de la Solution UMQ;

**CONSIDÉRANT** que la rémunération prévue au contrat – Solution UMQ - à octroyer est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1,15 %;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Mallette Actuaires inc. en conséquence;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** ce conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus, au choix de la Ville;

**QUE** l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la période 2019-2024;

**QUE** la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer, ou déjà octroyé, suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

**QUE** la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1,15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la Ville au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

**QUE** la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant;

**QUE** la Ville accepte enfin qu'une ville ou municipalité puisse, en cours d'exécution du contrat, se joindre à l'achat regroupé prévu aux présentes ainsi qu'au mandat accessoire des services professionnels du consultant de l'UMQ mandaté pour œuvrer à l'appel d'offres et au contrat à venir, en autant que ladite ville ou municipalité s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, au contrat d'assurances collectives adjudgé en conséquence ainsi qu'à celles prévues au mandat du consultant.

**RÉSOLUTION  
2018-05-150**

**SERVICES BANCAIRES – ADJUDICATION DU CONTRAT – CAISSE DES JARDINS  
BELOEIL-MONT-ST-HILAIRE**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de reconduction de l'entente de services bancaires a été adressée à la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-St-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 8 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville reconduise l'entente pour les services bancaires auprès de la Caisse Desjardins Beloeil-Mont-St-Hilaire, pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 mai 2023;

**QUE** le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice du Service des finances et de la trésorerie ou en son absence, le directeur général et greffier adjoint soient et sont autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

**RÉSOLUTION  
2018-05-151**

**SERVICE DES COMMUNICATIONS – PROLONGATION D'EMPLOI – RESPONSABLE  
TEMPORAIRE DES COMMUNICATIONS**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prolonger le remplacement du poste de responsable du Service des communications;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville prolonge le remplacement du poste de responsable temporaire du Service des communications occupé par madame Stéphanie Julien et ce, jusqu'au 21 décembre 2018;

**QUE** les conditions de travail de madame Julien soient fixées conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-141 Administration – salaire régulier.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-152

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ TEMPORAIRE À L'ENTRETIEN MÉNAGER ET SURVEILLANT-CONCIERGE AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel de candidatures a dûment été lancé afin de nommer un nouveau titulaire pour occuper le poste temporaire et à temps partiel de préposé à l'entretien ménager et surveillant-concierge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que des entrevues de sélection ont été tenues avec certaines des personnes qui ont posé leur candidature audit poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** monsieur Luc Deslauriers soit embauché au poste temporaire et à temps partiel de préposé à l'entretien ménager et surveillant-concierge au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

**QUE** les conditions de travail de monsieur Deslauriers soient fixées conformément à la recommandation mentionnée précédemment;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement du salaire et des autres conditions d'embauche soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-25-141 - Pointe-Valaine - salaire régulier.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-153

**PROLONGATION – ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU DÉPLOIEMENT EN MODE MULTICASERNE – AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que les villes de Mont-Saint-Hilaire, Beloeil, Otterburn Park, McMasterville et Saint-Basile-le-Grand ont signé une entente intermunicipale relative au déploiement en mode multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu le 21 mars 2012;

**CONSIDÉRANT** que cette entente a été reconduite à quelques reprises et qu'elle prend fin le 30 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** que les villes parties à l'entente mettent en œuvre des mesures optimales relatives au déploiement en mode multicaserne;

**CONSIDÉRANT** que les parties conviennent de prolonger l'entente actuellement en cours pour une période d'une année, soit jusqu'au 30 juin 2019;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville autorise la prolongation de l'entente intermunicipale relative au déploiement multicaserne dans le cadre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu pour une période d'une année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019;

**QUE** le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente, le cas échéant.

**RÉSOLUTION  
2018-05-154**

**EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME DE LA VILLE –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** le départ de l'employé occupant le poste de directeur du Service de l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 18 mai 2018 et du comité de sélection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**D'EMBAUCHER** madame Christine Ménard au poste de directrice du Service de l'urbanisme, à compter du 11 juin 2018;

**QUE** le salaire annuel de madame Ménard soit fixé conformément à la classe 3, échelon 9, de l'échelle salariale 2017 (indexée) de sa catégorie d'emploi;

**D'AUTORISER** le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général et greffier adjoint à signer un contrat de travail avec madame Ménard, conformément à la politique de la Ville relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre.

**FINANCES**

**RÉSOLUTION  
2018-05-155**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 AVRIL AU 14 MAI 2018**

**CONSIDÉRANT** que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 10 avril au 14 mai 2018 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

Liste des prélèvements	26 894,42 \$
Liste des dépôts directs	196 268,46 \$
Liste au 14 mai 2018, chèques n <sup>os</sup> 17393 à 17433	28 358,38 \$
Chèques n <sup>os</sup> 17434 à 17477	89 327,36 \$

**Déboursés par retraits bancaires** **421 444,55 \$**

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** **762 293,17 \$**

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS NO CT-2018-05-01

La trésorière dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2018-05-01. Elle y certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

## DÉPÔT

### DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2017 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

**CONSIDÉRANT** qu'un avis public a été donné par la greffière le 9 mai 2018, le tout conformément à la Loi;

Madame Diane Gaudette, trésorière, dépose à la présente séance du conseil municipal, le rapport financier pour l'exercice 2017 et atteste de sa véracité, ainsi que le rapport du vérificateur, MBBA Société de comptables professionnels agréés, sur les états financiers 2017, le tout conformément aux dispositions des articles 105 et suivants de la Loi sur les cités et villes.

## RÉSOLUTION 2018-05-156

### AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN – QUOTE-PART ADDITIONNELLE – ANNÉE 2017

**CONSIDÉRANT** que la Ville est membre de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ci-après ARTM);

**CONSIDÉRANT** que l'ARTM soumet à la Ville une facture afin de rembourser une partie de l'excédent qui a été auparavant retourné à la Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1<sup>er</sup> mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville verse une quote-part additionnelle au montant de 45 387 \$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-370-00-951 ARTM – Métro et train.

### DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

#### Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.*

## RÉSOLUTION 2018-05-157

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 424, RUE KINGSTON

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser des marges de recul latéral de 4,5 mètres et 1,76 mètre pour le bâtiment principal situé au 424, rue Kingston;

**CONSIDÉRANT** que la grille des spécifications concernant la zone H-13 fixe les marges minimales à 1,95 mètre et 4,5 mètres;

**CONSIDÉRANT** que le tout est en référence au certificat de localisation, réalisé par Roch Mathieu, arpenteur-géomètre, en date du 5 avril 2018, sous le numéro 14352 de ses minutes;

**CONSIDÉRANT** que toute dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que pour accorder une dérogation mineure, l'application du règlement doit avoir pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui en fait la demande;

**CONSIDÉRANT** que la dérogation mineure ne doit pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**CONSIDÉRANT** que dans le cas d'une construction, dont les travaux sont en cours ou déjà exécutés, la construction doit avoir fait l'objet de permis et les travaux doivent avoir été exécutés de bonne foi;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 365 et 431;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2018-14-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que :

- le garage soit démolit;
- le stationnement hors rue soit relocalisé du côté gauche du bâtiment conformément à la réglementation en vigueur;
- dans l'éventualité où le bâtiment principal est détruit ou est devenu dangereux ou a perdu cinquante pour cent (50 %) et plus de sa valeur portée au rôle d'évaluation, sans tenir compte des fondations, par suite d'un incendie ou de quelque autre cause, il ne peut être reconstruit, restauré ou réutilisé qu'en conformité avec les règlements alors en vigueur.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-158

DEMANDE DE PIIA MODIFIÉE POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 92,  
RUE DU PRINCE-ÉDWARD

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser l'ajout d'un patio en cour arrière faisant corps avec le bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT** que le patio, les garde-corps et les mains courantes seront faits de bois traité brun et de barreaux ornementaux noirs;

**CONSIDÉRANT** qu'une pergola en bois traité sera également ajoutée sur le patio;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2018-15-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-159

DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 418, RUE  
DES GROSEILLIERS

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment sera muni de revêtements de pierres grises et de déclin de bois de style torréfié;

**CONSIDÉRANT** que le toit de la résidence sera en bardeau d'asphalte;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2018-16-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-160

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL – 425, RUE DES GROSEILLIERS**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à autoriser la construction d'une habitation unifamiliale isolée de deux étages;

**CONSIDÉRANT** que le bâtiment sera muni de revêtements de pierres grises, de déclin de bois de style torréfié et d'acrylique de couleur blanche;

**CONSIDÉRANT** que le toit de la résidence sera en bardeau d'asphalte;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes des Règlements numéro 431, 433 et 435;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2018-17-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 avril 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-161

**FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – REMERCIEMENTS**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** le conseil municipal remercie monsieur Michel Murray, membre du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de son implication au sein dudit comité pour la période du 21 février 2017 au 28 mars 2018.

**TRAVAUX PUBLICS**

**RÉSOLUTION**  
2018-05-162

**DISPOSITION DE BIENS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 30 avril 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à disposer, conformément à la Loi, du camion six (6) roues 91-16 et son équipement ainsi que la grappe à neige pour pépinière et son harnais;

**QUE** le produit de la vente soit affecté au poste budgétaire 01-271-00-000 - Cession d'actifs.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-163

**OCTROI D'UN CONTRAT – GÉRANCE D'UN LIEN DE FIBRES OPTIQUES –  
AUTORISATION DE SIGNATURE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville veut faire installer la fibre optique entre les bâtiments des Services techniques et de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'octroyer un contrat de gérance de ce lien à une firme spécialisée;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** la Ville octroie le contrat de gérance du lien de fibres optiques à la firme Infrastructel inc. pour une durée de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 30 mai 2023, pour un montant de 15 485,00\$, plus les taxes applicables;

**QUE** le maire ou en son absence, le maire suppléant et le directeur général et greffier adjoint soient et sont autorisés à signer le contrat de services pour et au nom de la Ville;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-414 Administration – honoraires informatiques.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-164

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU FONDS DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite présenter au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports une demande d'aide financière au Fonds de la sécurité routière notamment pour procéder à l'achat d'afficheurs de vitesse pédagogique et de panneaux de sensibilisation amovibles;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 16 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi de la demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale selon le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**QUE** la Ville confirme son engagement à réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du programme;

**QUE** la Ville s'engage à payer les frais non subventionnés par le programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière;

**QUE** la Ville autorise monsieur Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville, le document devant donner effet à la présente résolution et à le transmettre au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**RÉSOLUTION**  
2018-05-165

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU) – DEMANDE  
D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE  
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures municipales d'eau (ci-après PRIMEAU) volets 1 et 2 ;

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du projet relatif aux travaux d'installation d'infrastructure sur une partie de la rue Sharron et de la rue des Sables à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 16 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relativement à la réalisation des travaux d'installation d'infrastructure sur une partie de la rue Sharron et de la rue des Sables à Otterburn Park;

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

**QUE** la Ville autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre de ce programme (PRIMEAU);

**QUE** monsieur Michel Samson, T.P., directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à signer les documents de demande d'aide financière relatifs aux travaux d'installation d'infrastructure sur une partie de la rue Sharron et de la rue des Sables à Otterburn Park.

#### **FAMILLE, CULTURE ET LOISIR**

#### **RÉSOLUTION 2018-05-166**

#### **ENSEMBLE VOCAL DU MONT-SAINT-HILAIRE – COMMANDITE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la demande de commandite formulée à la Ville au nom de l'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution financière de 60 \$;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation datée du 1<sup>er</sup> mai 2018 et adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville autorise le versement d'une commandite au montant de 60 \$ en contrepartie d'une vitrine publicitaire d'une demi-page dans le programme de concert de L'Ensemble vocal du Mont-Saint-Hilaire du mois de mai 2018.

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette contribution soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-959 – Subventions aux organismes.

#### **RÉSOLUTION 2018-05-167**

#### **ACQUISITION ET DISPOSITION D'EMBARCATIONS – CLUB DE CANOTAGE OTTERBURN – MODIFICATION DE LA LISTE**

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 3 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

**QUE** la Ville autorise l'achat, par le Club de canotage Otterburn, des embarcations et équipements connexes, conformément aux coûts estimés dans le document intitulé « MODIFICATION - Prévisions achats d'équipements 2018 » joint à la présente pour en faire partie intégrante et remplaçant le document « Planification budgétaire pour autorisation d'acquisitions en 2018 ».

**RÉSOLUTION  
2018-05-168**

**PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS VOLET 2 : SOUS-VOLET 2.5 (PIQM-MADA) – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE À L'HÔTEL DE VILLE ET À LA ZONE DE REPOS À LA PATINOIRE MOUNTAINVIEW**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a pris connaissance du guide sur les règles et normes du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 2, sous-volet 2.5 (ci-après PIQM-MADA);

**CONSIDÉRANT** que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et au Secrétariat aux aînés du ministère de la Famille dans le cadre des projets relatifs aux travaux d'accessibilité universelle à l'hôtel de ville et à la zone de repos au Pickleball à la patinoire Mountainview;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics et de la directrice du Service du loisir et de la culture formulée dans leur fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 2, sous-volet 2.5 du PIQM-MADA relativement à la réalisation des travaux d'accessibilité universelle à l'hôtel de ville et à la zone de repos au Pickleball à la patinoire Mountainview;

**QUE** la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

**QUE** la Ville autorise la présentation et le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du volet 2, sous-volet 2.5 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM-MADA);

**QUE** madame Chantal Lafontaine, directrice du Service du loisir et de la culture, soit et est autorisée à signer les documents de demande d'aide financière relatifs aux travaux d'accessibilité universelle à l'hôtel de ville et à la zone de repos au Pickleball à la patinoire Mountainview dans le cadre du volet 2, sous-volet 2.5 du PIQM-MADA.

**RÉSOLUTION  
2018-05-169**

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE – FÊTE DES VOISINS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée à la Ville dans le cadre de la fête des voisins qui se tiendra le 9 juin 2018;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'une des orientations de cette Politique vise à ce que la Ville fasse en sorte que les familles s'approprient leur milieu de vie en participant activement au développement et au dynamisme de la vie de leur voisinage, de leur quartier, contribuant ainsi à la croissance des sentiments d'identité et d'appartenance;

**CONSIDÉRANT** la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette Politique est d'encourager la clientèle jeunesse et l'initiative locale;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture émise dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 9 mai 2018;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la Ville verse une somme de 250 \$ à chaque organisateur de la fête des voisins des rues de l'Orme, Rose (rond-point), Hillside et Des Perdrix;

**QUE** les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-20-959 Subvention aux organismes pour un montant de 400 \$ et 02-131-01-690 Projets spéciaux du conseil pour un montant de 600 \$.

#### ENVIRONNEMENT

#### SÉCURITÉ AUX CITOYENS

#### AFFAIRES NOUVELLES

#### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h40 à 20h55 :

- |    |                           |                                     |
|----|---------------------------|-------------------------------------|
| 1. | <b>Gilles Caron</b>       | <b>Épandage de pesticides</b>       |
| 2. | <b>Louise Casavant</b>    | <b>Coupe d'arbres le samedi</b>     |
| 3. | <b>Nathalie Prévost</b>   | <b>Passage piétons</b>              |
| 4. | <b>Louise Casavant</b>    | <b>Sacs de plastique</b>            |
| 5. | <b>Charles Morissette</b> | <b>Circulation rue Connaught</b>    |
| 6. | <b>Louise Casavant</b>    | <b>Reconnaissance Sylvia Gaston</b> |

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

#### **RÉSOLUTION 2018-05-170**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

**QUE** la présente séance soit et est levée à 20h55.

---

Denis Parent  
**Maire**

---

Alain Cousson, ing.  
**Directeur général  
et greffier adjoint**